

### **Situation nationale**

Le Liban vient d'achever sa carte de base à l'échelle de 1/20 000 (121 feuilles) en caractères arabes et latins selon le système établi en 1962.

La Direction des affaires géographiques a publié en 1970 un répertoire alphabétique en français et en arabe des noms géographiques (édition provisoire). Ce répertoire contient les toponymes des localités habitées relevés sur les cartes de base, les noms des lieux dits « non habités » tels que forêts et bois, massifs montagneux, sommets principaux, cours d'eau, bassins et canaux, sources principales, plaines, vallées, îles, rochers, caps et baies, en plusieurs additifs. Enfin, le dernier additif concerne les principaux sites historiques.

A la demande de la Ligue arabe, le Liban a :

Révisé la liste de noms géographiques établie à partir de la carte internationale au millionième, selon les principes de 1972, que le Liban a adoptés.

Etabli des principes de translittération qui tiennent compte des systèmes employés précédemment. (Ces nouveaux principes seront appliqués au fur et à mesure de la révision de tout document géographique.)

Etabli un répertoire conforme aux recommandations de la conférence régionale et comprenant : les circonscriptions administratives (avec indication de la population du chef-lieu et du nombre de villages); les noms des villes, villages et tribus en caractères arabes et latins, la prononciation locale, les coordonnées géographiques, l'altitude, la population, la distance de la capitale; des renseignements orographiques (noms des montagnes, monts, plaines, vallées et bassins principaux, baies); des renseignements hydrographiques (noms de rivières, sources, lacs, étangs, forêts, canaux, réservoirs, et barrages); et noms des sites historiques, archéologiques et touristiques importants.

Etabli une carte officielle à l'échelle de 1/1 000 000, contenant les noms transcrits en caractères arabes et latins suivant les principes de 1972.

Le Liban procédera à un nouvel examen critique de ces principes lorsqu'un système de romanisation aura été adopté et diffusé sur le plan international. D'ici là, le Liban va réviser sa carte de base et ses répertoires toponymiques, toujours selon les principes de 1972.

## **NORMALISATION NATIONALE : RECHERCHE SUR LE TERRAIN DES DONNÉES RELATIVES AUX NOMS GÉOGRAPHIQUES**

### **Rapport présenté par la France\***

En 1971, l'Institut géographique national a révisé le modèle d'état justificatif des noms, qui est employé en France pour rassembler toutes les données toponymiques. Les modèles antérieurs avaient déjà été modifiés, d'abord

en 1961 puis en 1965, pour permettre l'établissement de cartes perforées et la mise en œuvre de certains traitements automatiques des données ainsi recensées. Le nouveau modèle d'état justificatif des noms devrait surtout faciliter la tâche des personnels d'exécution tout en conservant les avantages que présentaient déjà les modèles antérieurs.

\* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF. 61/L.65.

Cadastre datant de .....

..... ancien, révisé, refait

Nombre d'habitants de la commune (unités) .....

N O M      D ' A P R È S			
LES CARTES EN SERVICE 1	LE CADASTRE 2	LES HABITANTS 3	LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES 4

N° du département \_\_\_\_\_

Arrondissement \_\_\_\_\_

Canton \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_

Habitants (100) \_\_\_\_\_

RENSEIGNEMENTS DIVERS Formes anciennes ou locales Origine, signification, prononciation etc... 5	X	Y	NOM PROPOSÉ PAR L'OPÉRATEUR 8	NOM RETENU PAR LA COMMISSION de toponymie 9	NATURE du détail 10	CODE	CODE	
	6	7				détail	caract.	
						1/25000	1/50 000	
						11	12	13